



APL 3, Rue Dejean CH-1202 Genève
www.patrimoine-leman.ch
CCP 12-3641-6

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Tenue par courrier postal en juin 2021

Compte tenu des mesures sanitaires en vigueur, un courrier circonstancié a été adressé en mai 2021 aux membres de l'APL, avec un bulletin de vote.

Les documents ci-dessous ont été mis à leur disposition sur le site web de l'APL :

- Rapport 2020 soumis à l'adoption
- Procès-verbal de l'AGO de juin 2020
- Rapport de la commission Phoebus
- Comptes et bilan 2020
- Rapport des vérificateurs des comptes

Nous avons accusé réception de 93 bulletins de vote et nous remercions les membres pour leur participation.

1. Adoption du procès-verbal de l'AGO de juin 2020.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, moins deux abstentions.

2. Phoebus

Le rapport de la commission Phoebus, disponible sur le site de l'APL, est adopté.

3. Comptes

Les comptes, disponibles sur le site web de l'APL sont adoptés à l'unanimité.

4. Décharge du comité

Décharge lui est accordée à l'unanimité.

5. Comité 2021

Le président, Daniel LEUTWYLER se propose à sa succession avec le comité actuel:

Didier ZUCHUAT, vice-président.
Martin DESLANDRES, trésorier.
Jean-Marc ALLENBACH, secrétaire et webmaster.
Michel DURAND, président de la Commission Phoebus.
Nicolas DUPASQUIER, délégué CGN.
Olivier FOURNIER, communication.

Claire-Lise BECK, vérificatrice aux comptes.
Evelyne WAGNER, vérificatrice aux comptes.

Le Comité est élu à l'unanimité.

Les Vérificatrices sont élues à l'unanimité, moins une abstention.

Jean-Marc Allenbach, le 16 février 2022